



BONNES PRATIQUES DU NELGA:

le MOOC sur la gestion des
conflits fonciers en Afrique
centrale

Le Réseau d'Excellence sur la Gouvernance Foncière en Afrique (NELGA) est un partenariat d'universités et d'instituts de recherche africains de premier plan, dont le leadership en matière d'éducation, de formation et de recherche sur la gouvernance foncière est avéré. Actuellement, le NELGA compte plus de **70 institutions partenaires** dans plus de 40 pays et est organisé en six unités régionales et une unité technique soutenues par un secrétariat.



Sous les auspices du Réseau **d'Excellence sur la Gouvernance Foncière en Afrique (NELGA)**, l'**Université de Yaoundé 1 (UYI)** au Cameroun coordonne un réseau d'institutions académiques, d'organisations de la société civile et de chercheurs sur les questions de gouvernance foncière en Afrique centrale.

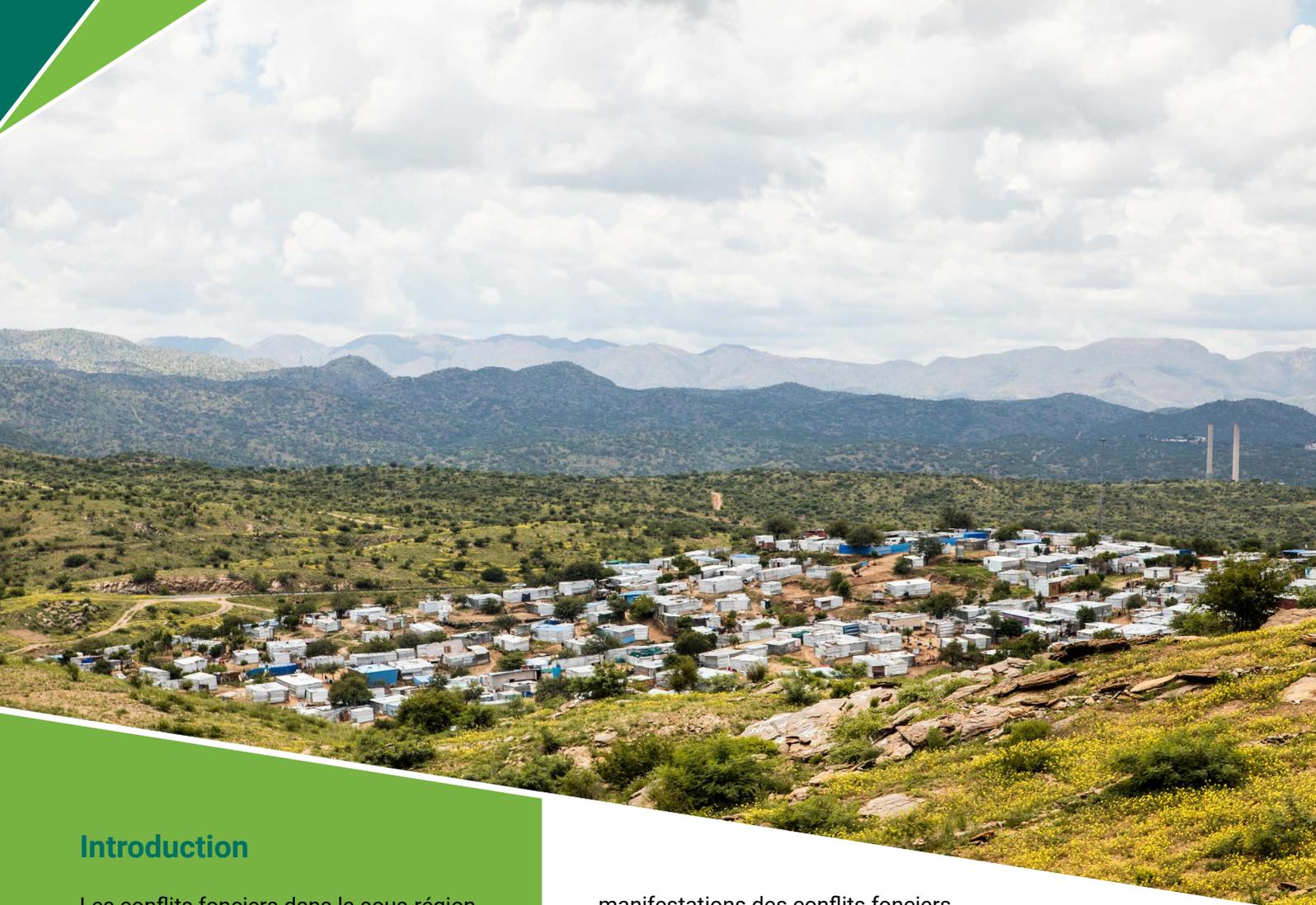
L'un des mandats du réseau est de promouvoir la création et la diffusion des connaissances, ainsi que les initiatives de renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance foncière.

En Afrique centrale, **NELGA** a développé une réelle expertise dans l'analyse des conflits fonciers, en travaillant notamment sur des questions telles que la sensibilisation au dualisme juridique et aux conflits fonciers et le renforcement des capacités des chefs

traditionnels pour résoudre les conflits fonciers. Dans ce contexte, **NELGA** a élaboré un cours en ligne sous le **format Massive Open Online Course (MOOC) sur la gestion des conflits fonciers en Afrique centrale**, en collaboration avec l'**AUF (Agence Universitaire de la Francophonie)**, l'**Université de Yaoundé 1** et le **Programme de renforcement des capacités de conseil pour la gouvernance foncière en Afrique (SLGA) soutenu par la GIZ**.

Le cours est actuellement disponible en ligne à travers le lien <https://conflits-fonciers.auf.org/>.

Il se focalise sur la gouvernance foncière de manière générale, et les conflits fonciers en particulier.



Introduction

Les conflits fonciers dans la sous-région d'Afrique centrale sont malheureusement une réalité quotidienne, notamment en raison de facteurs socio-économiques émergents, tels que la marginalisation des droits fonciers communautaires, la pression accrue sur les terres, l'investissement et l'exploitation des ressources, l'étalement urbain et l'augmentation des prix des terres, et plusieurs autres phénomènes historiques, géopolitiques, démographiques, économiques et culturels.

La gouvernance foncière étant une question transversale, le **MOOC** cible un large éventail de parties prenantes et aborde donc des concepts génériques essentiels pour découvrir la complexité de la question des conflits fonciers en Afrique centrale.

Il comporte cinq modules qui abordent les fondements et les conséquences des conflits fonciers, la typologie et les

manifestations des conflits fonciers en Afrique centrale et enfin la prévention et la résolution des conflits fonciers.

A l'issue du **MOOC**, les apprenants sont censés, entre autres, avoir développé une connaissance approfondie des conflits fonciers, de leur typologie, de leurs caractéristiques, de leurs causes et de leurs conséquences et s'être familiarisés avec une large gamme d'outils de prévention et de résolution des conflits fonciers.

Le **MOOC** est 100 % autonome, ce qui signifie que l'apprenant n'est soumis à aucune contrainte de temps.



Le premier défi auquel sont confrontées les réformes foncières engagées sur le continent africain est celui de l'intégration effective des institutions et des pratiques relevant de la tenure coutumière dans le processus de gouvernance du foncier. Tant que des médiations foncières équitables ne donneront pas lieu à une tenure foncière synchrétique, décomplexée, contextualisée et adaptée, le développement durable inclusif auquel aspirent nos pays restera une chimère insaisissable. Pour y arriver, sensibilisation, renforcement des capacités, partage des connaissances et des bonnes pratiques représentent des préalables primordiaux, sans que, d'un pays à l'autre ces réformes ne soient absolument superposables ." – Prof Paul Tchawa



Mise en œuvre

Du processus de développement au déploiement du MOOC, un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre.

1. Expertise technique en e-learning

L'AUF a supervisé la mise en œuvre technique globale du développement du MOOC, en s'appuyant sur l'expertise des experts fonciers de NELGA provenant de plusieurs universités. L'AUF était notamment responsable de l'élaboration de la feuille de route du MOOC, du développement du concept pédagogique, de la conception et de la production du cours et enfin de la mise en place de la plateforme d'apprentissage en ligne et du téléchargement du MOOC. L'expertise en matière d'apprentissage en ligne étant spécifique, le fait que le projet ait été mené par une institution de renommée ayant une expertise avérée dans ce secteur a certainement été un facteur important qui a contribué à la qualité du produit final.

2. Les orientations académiques et pédagogiques d'une équipe pluridisciplinaire

Le contenu du MOOC a été développé par une équipe multidisciplinaire de professeurs. L'équipe était composée d'experts

fonciers issus de la sociologie, de l'anthropologie, du droit et de la géographie. Ils ont veillé à ce que la question des conflits fonciers soit abordée sous l'angle de ces différentes disciplines et, de ce fait, le MOOC est accessible à des participants d'horizons divers. Il s'adresse donc à un large public, composé principalement de professionnels qui sont en mesure de prévenir ou de régler les conflits fonciers, ou d'inclure les questions de gouvernance foncière dans les négociations de développement et d'après-conflit. Le MOOC s'adresse également aux étudiants désireux de trouver un emploi dans lequel ils seront confrontés à des conflits fonciers.

“

Il s'agissait pour moi d'être un peu curieux pour voir comment on peut analyser un phénomène du point de vue de plusieurs experts. C'est-à-dire un phénomène que nous connaissons tous et qui est récurrent dans notre société mais qui est analysé du point de vue de plusieurs experts : avec le sociologue qui intervient, le juriste qui intervient... Il était question de voir comment croiser toutes ses impressions-là pour produire quelque chose de global et d'unique.” – Martin Yemani / Ingénieur technopédagogue

”

“

Personnellement, j'ai beaucoup appris de cette expérience. J'ai surtout compris la nécessité d'une collaboration étroite et incontournable entre experts de contenu et techno pédagogues dès le début du processus d'élaboration du MOOC. Il ne suffit pas d'avoir un contenu pour avoir un cours en ligne, mais ce contenu doit être travaillé d'une certaine manière, afin d'être digeste lorsqu'il sera mis en ligne. – Dr Jeannette Leumako

”

3. Incitation et communication

- **Sensibilisation des parties prenantes**

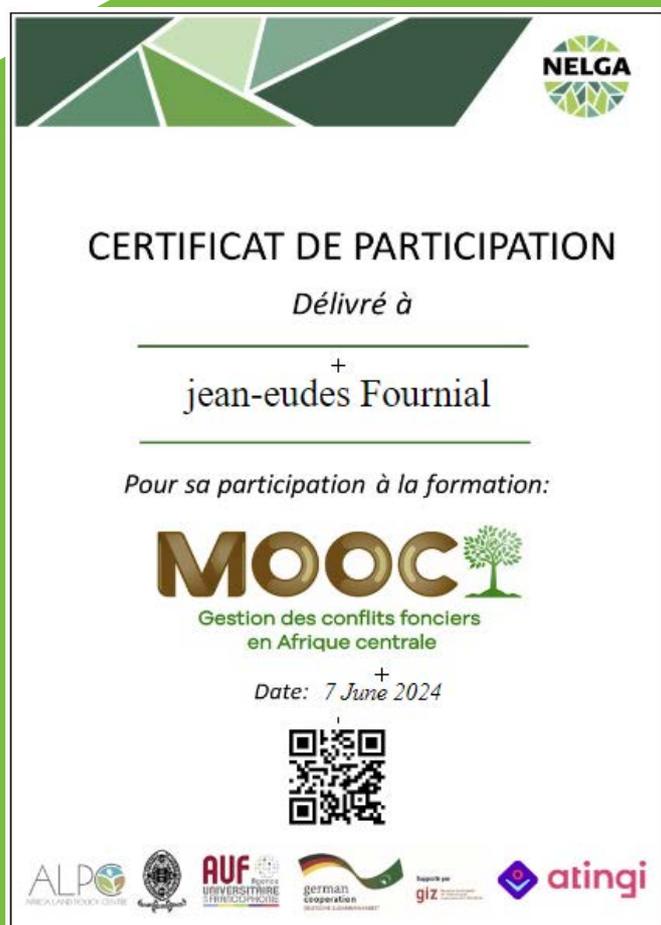
NELGA a organisé un atelier en ligne de lancement du MOOC en mars 2023. Il visait à situer le MOOC dans le contexte plus large des conflits fonciers africains et à fournir au public un aperçu du contenu. Ce fut l'occasion de répondre aux questions sur la plateforme et le contenu du cours, et de recueillir les premières manifestations d'intérêt à participer en s'inscrivant. La communication sur le MOOC se poursuit avec les enseignants qui travaillent sur les questions foncières et qui encouragent les étudiants à participer au MOOC.

- **Certificat de participation au MOOC**

Un certificat de participation est délivré par le secrétariat de NELGA aux apprenants qui terminent le MOOC. L'inscription et la réalisation des différents travaux/quiz sont obligatoires pour obtenir le certificat.

Ce certificat de participation est un atout supplémentaire dans le contexte des diverses bourses offertes aux étudiants de la sous-région : il s'agit notamment des bourses de recherche 2023 pour des études de terrain en Afrique centrale, et des bourses de recherche postdoctorale dans les universités et instituts de recherche africains, toutes deux accordées dans le cadre de NELGA.

Ce certificat est également l'un des documents requis pour participer au Prix d'excellence NELGA qui récompense les meilleures thèses de master et de doctorat sur le foncier en Afrique centrale. Nous avons observé que la mise en place de tels mécanismes d'incitation a réellement contribué à lutter contre l'abandon des participants.



Discussion

Résultats et enseignements

Le MOOC compte 320 utilisateurs inscrits, dont environ 130 sont des participants « actifs ». Cependant, seuls 19 participants ont effectivement suivi l'intégralité du MOOC et réalisé tous les travaux demandés. Si l'on considère les 130 participants actifs et les 19 utilisateurs qui ont suivi le MOOC dans son intégralité, on obtient un taux d'abandon global de 85 %, ce qui est légèrement meilleur que le taux d'abandon moyen pour les MOOC (90 %). En outre, nous devons noter que ces données excluent le nombre d'utilisateurs qui se connectent au cours en tant "qu'invités".

S'Étant donné que le MOOC n'est pas intégré dans un cursus académique ou ne fait pas partie d'une formation obligatoire, il est important que les participants aient la possibilité de suivre le cours à leur propre rythme. Dans le cas contraire, cela pourrait représenter un engagement trop important, étant donné que les participants ont déjà, dans la plupart des cas, une activité à temps plein (emploi/études universitaires). D'autre part, nous observons que certains participants ont interrompu leur parcours d'apprentissage à mi-parcours. Cette flexibilité pourrait en être l'une des raisons. Pour maintenir la motivation des participants, des notifications automatiques par courrier électronique sont envoyées. En outre, les administrateurs du cours tiennent à jour la liste de diffusion des participants au MOOC et communiquent régulièrement avec eux. Nous avons observé que ce type d'engagement contribue réellement à maintenir la motivation des étudiants.

Les participants doivent faire face à une connectivité Internet médiocre et à une électricité instable. Pour y remédier, l'AUF a proposé d'accueillir les participants basés à Yaoundé dans son "campus numérique" (salle informatique avec Internet gratuit et stable). Cependant, seuls quelques participants ont utilisé les installations de l'AUF jusqu'à présent. Par conséquent,

bien que l'initiative ait été très bien accueillie, nous ne considérons pas la disponibilité d'une telle installation comme un facteur clé de succès.

Prochaines étapes

Le MOOC est actuellement hébergé sur une plateforme Moodle fournie par l'AUF. Cependant, l'hébergement est soumis à un paiement annuel, ce qui entrave la viabilité du cours à moyen/long terme. Dorénavant, pour s'assurer que le MOOC reste disponible pendant de nombreuses années, il sera migré vers Atingi.org. Atingi est une plateforme Moodle gérée par la GIZ et gratuite pour les projets et partenaires de la GIZ. Par ailleurs, Atingi permet de mieux contrôler les différentes fonctionnalités de Moodle et d'automatiser entièrement l'administration des cours. Une équipe de support est également disponible au cas où l'apprenant rencontrerait des difficultés techniques pour accéder au MOOC. Un autre avantage d'Atingi est qu'il s'agit d'une plateforme entièrement libre d'accès avec un nombre important d'utilisateurs enregistrés, ce qui augmentera la portée du MOOC.





Conclusion

Le Centre Africain de Politique Foncière (ALPC) a développé et intégré les Lignes directrices pour le Développement de programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique approuvées par l'Union Africaine, offrant un ensemble de principes pour soutenir les équipes pédagogiques des universités dans le développement des programmes d'études.

Le MOOC est conforme aux Lignes directrices ainsi qu'aux Lignes directrices de l'Union Africaine sur l'Education, la Science et la Technologie, qui encouragent les États membres à utiliser le cadre DOTSS (connectivité numérique, apprentissage en ligne et hors ligne, enseignants en tant que facilitateurs et motivateurs de l'apprentissage) pour élaborer des stratégies de numérisation adaptées au contexte et appropriées aux différents secteurs de l'éducation.

À l'ère du numérique, les opportunités offertes par la technologie numérique sont nombreuses, notamment en termes de renforcement des capacités et de recherche en Afrique. On dit souvent qu'Internet a simplifié l'accès à la connaissance.

Pour toucher le plus grand nombre et vulgariser les connaissances sur la gouvernance foncière, NELGA met en œuvre un large éventail de mesures, et le MOOC sur les conflits fonciers en Afrique centrale permet désormais de faire de la recherche ou de la formation sur Internet.

L'accès à l'information devient plus facile, à la fois en termes de coût et en fournissant un accès dans des zones où il était auparavant impossible de le faire.





Publié par

Strengthening Advisory Capacities for Land Governance in Africa (SLGA) Programme

**Minaye Office Park, Floor 6-8
Flamingo Area, Off Bole Road
P.O. Box 100009,
Addis Ababa, Ethiopia
Phone +251 11 470 33 55**

Responsable

**Strengthening Advisory Capacities for Land Governance in Africa (SLGA) Programme
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH**

Conception/mise en page

Flow communications

Comme à

May 2024



Implemented by

